

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 09 h. 11 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admisses pour les indications
de service.

D	urgent
RP	réponse payée
CR	accusé de réception
LC	télégramme différé
NLT	lettre - télégramme
TC	collationnement

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées : *off.*

Adresse: *prison ruhengeri*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Kigali

le

9

à

08

h.

15 m.

N° *041*

26 mots

*824/ pris priere diriger de toute urgence
sur prison Kigali avec dossier de l'ancien
buvange fils de tton nkera kaput et
muhizi atop ordre perquet = prison*

Ruhengeri



5957